

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

1ère RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 24 mars 2021

CD20210324_12
id. 5654

Le 24 mars 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT EN ORDINATEURS PORTABLES DES
ÉLÈVES ENTRANT EN 6ÈME**

Dans le prolongement des actions menées ces dernières années en partenariat avec l'État dans le cadre d'appels à projets sur le numérique à l'école, et comme annoncé lors des orientations budgétaires pour 2021, un plan pluriannuel d'envergure visant à doter les élèves de 6ème de l'ensemble des collèges publics et privés départementaux d'un ordinateur portable est soumis à l'Assemblée départementale.

L'objectif de cette opération est double : en premier lieu et avec un effet immédiat en période de crise sanitaire, cet équipement permettrait aux collégiens de suivre leurs cours à distance, de bénéficier de supports et ressources et donc de favoriser la continuité pédagogique. En deuxième lieu, avec un effet sur un plus long terme, ce projet pourrait constituer une étape décisive vers le « cartable numérique ». L'ordinateur pourrait devenir le support de manuels scolaires numériques et remplacer, à terme, les manuels traditionnels format papier.

Ce plan aura pour vocation d'offrir un équipement informatique à tous les élèves des collèges publics et privés. Un ordinateur portable serait ainsi attribué gratuitement à tous, sans condition. L'opération 2021-2024 consisterait à doter chaque année les élèves entrant en 6ème. Ainsi, dès la rentrée scolaire 2024, l'ensemble des collégiens tarn-et-garonnais disposeront de son propre ordinateur portable.

Cet équipement renforcé (coque anti-choc et traitement anti-éclaboussures) serait livré avec sa sacoche de transport. Il serait assorti d'une garantie d'un an et de services d'assistance. En cas de perte, vol ou panne, les familles, propriétaires des équipements remis, devraient faire face à la charge financière du remplacement ou des réparations.

Le nombre d'élèves de 6ème bénéficiaires à la prochaine rentrée scolaire dans les établissements publics et privés est estimé à 3 337, y compris les élèves de classes SEGPA, ULIS, UP2A.

Parallèlement, dans les collèges, des ordinateurs seront mis à disposition des enseignants afin de leur faciliter la préparation et le suivi des cours ainsi que l'accompagnement des élèves.

Ce projet a été exposé à Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale qui s'y est montré très favorable et avec lequel une concertation étroite sera établie dans un souci d'efficacité. La consultation de représentants des chefs d'établissements, d'inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR) et de la délégation académique du numérique pour l'enseignement (DANE) est prévue pour faire les choix les plus techniquement pertinents et en adéquation avec les besoins des élèves.

Cette opération ambitieuse visant à préparer l'avenir des collégiens tarn-et-garonnais constitue une charge financière importante pour la collectivité qui devrait mobiliser une enveloppe de 2 100 000 € par an pendant 4 ans soit globalement 8 400 000 €, le coût unitaire d'un équipement étant estimé à 600 € TTC.

Un cofinancement sera recherché à travers le contrat de plan État-Région 2021/2027, le plan de relance national et les fonds européens, dont REACT-EU.

Ce programme d'envergure nécessitera la mise en place de cadres contractuels avec les différentes parties prenantes :

- une convention avec les familles précisant, notamment, leur engagement à veiller à une utilisation des ordinateurs conforme aux objectifs pédagogiques affichés et fixant le cadre juridique d'une dotation individuelle, à titre gratuit, effectuée par le Département et les conditions d'assistance aux utilisateurs,

- une convention avec les établissements scolaires gérant la mise à disposition d'appareils à destination des enseignants,

- une convention avec l'Éducation nationale énonçant les objectifs pédagogiques de l'opération, fixant les ressources pédagogiques accessibles et prévoyant un plan de formation des enseignants en rapport avec le développement du numérique au collège.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les conditions susvisées, le programme pluriannuel 2021-2024 d'équipement en ordinateurs portables des élèves entrant en 6ème débutant à la prochaine rentrée scolaire ;
- Approuve, à cet effet, le principe d'une autorisation de programme 2021 de 8 400 000 € et 2 100 000 € de crédits de paiement annuels sur 4 ans, à compter de 2021.

- Donne délégation à la commission permanente pour valider les conventions à intervenir en la matière.

Pour : 29

Contre : /

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC